

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 4 MARS 2013 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire-suppléant Jack Edery, Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les Conseillers Leon Elfassy, Michael Goldwax et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire- suppléant Jack Edery.

ABSENTS : Le Maire William Steinberg et Conseiller Abraham Gonshor

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Richard Sun, Directeur Général et M^e Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2013-034

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- Item 13.1.1 - Dépôt du procès-verbal de modification de la résolution no. 2013-009.
- Item 13.1.2 - Aménagement urbain – Entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat – Ville de Hampstead et la Société d'Habitation du Québec.

Adoptée

2013-035

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 février 2013 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2013-036

SIGNATURE DU BAIL POUR LE CAFÉ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE IRVING L.ADESSKY – PARC HAMPSTEAD

CONSIDÉRANT QU'un bail pour le 1^{er} avril 2013 au 31 octobre 2013, à l'expiration du bail courant, va intervenir entre la Ville de Hampstead et Distributrices Deli-Snack Inc. et ce, pour la location d'un local au Centre communautaire Irving L. Adessky qui servira de restaurant/café;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, et UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver la convention de bail entre la Ville de Hampstead et

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Distributrices Deli-Snack Inc. du 1^{er} avril 2013 au 31 octobre 2013 et d'autoriser la directrice des services communautaires et des loisirs à signer le dit bail.

Adoptée

2013-037

RÉSOLUTION SUR L'AMENDEMENT DE LA COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX FOURNIS EN VUE D'ASSURER LA RECUPERATION ET LA VALORISATION DE MATIERES RESIDUELLES

ATTENDU QUE le *projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* a été publié dans la [Gazette officielle du Québec](#) du 9 janvier 2013;

ATTENDU QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de partager, à parts égales entre les entreprises et les municipalités, les dépenses associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, doivent être traitées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

ATTENDU QUE l'engagement du gouvernement du Québec pris dans le cadre de l'Entente de partenariat en 2006 était d'en arriver, en 2010, à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

ATTENDU QUE cet engagement avait été entériné à l'unanimité par l'Assemblée nationale;

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans la mise en place des systèmes de collecte sélective, à toute réduction de la participation financière des entreprises aux coûts de la collecte sélective;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, et UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Ville de Hampstead demande au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de réviser le projet de règlement de façon à compenser entièrement dès 2013 la Ville de Hampstead pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

QUE la Ville de Hampstead fera parvenir copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, à la FQM ainsi qu'au président de l'UMQ.

Adoptée

2013-038

APPROBATION – NOMINATION DE MADAME KATHERINE KORAKAKIS A TITRE DE MEMBRE DU CONSEIL AUPRÈS DU CLD CENTRE-OUEST

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du curriculum vitae de Madame Katherine Korakakis concernant le remplacement d'un membre du Conseil du CLD Centre-Ouest ;

ATTENDU QUE les qualifications de Mme Korakakis sont très compatibles avec le but et la mission du Conseil du CLD;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le Conseil municipal de la Ville de Hampstead approuve la nomination de Madame Katherine Korakakis à titre de membre du Conseil du CLD Centre-Ouest.

Adoptée

2013-039

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 802 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 314 238\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE TECQ 2010-2013 POUR LE COÛT DE RÉHABILITATION DES CONDUITES D'EAU POTABLE DANS LA VILLE

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du règlement n° 802 a été donné lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2013 et que les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'adopter le règlement n° 802 intitulé règlement autorisant un emprunt de 314 238\$ pour le coût de réhabilitation des conduites d'eau potable dans la Ville de Hampstead.

Adoptée

2013-040

RÈGLEMENT N° 803 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 1 609 000\$ POUR LE COÛT DE RÉHABILITATION DES CONDUITES D'EAU POTABLE DANS LA VILLE, SUJET À UN EMPRUNT DE 816 019\$ SUR 20 ANS ET FINANCÉ PARTIELLEMENT PAR LE FONDS GÉNÉRAL POUR LA SOMME DE 500 300\$ ET PAR LES SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS DE LA VILLE POUR LA SOMME TOTALE DE 292 681\$

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du règlement n° 803 a été donné lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2013 et que les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'adopter le règlement n° 803 intitulé règlement autorisant un emprunt de 1 609 000\$ pour le coût de réhabilitation des conduites d'eau potable dans la Ville de Hampstead.

Adoptée

2013-041

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 752-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 752-1 CONCERNANT LES TARIFS

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2013-042

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 11 FÉVRIER 2013

Chaque membre du Conseil en ayant reçue copie, la Greffière dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 11 février 2013.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par la Greffière.

2013-043

DEMANDE AUTORISANT DES MODIFICATIONS AUX FAÇADES D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ SITUÉ AU 5660 CHEMIN QUEEN MARY, NO. LOT : 2 089 562, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT PIA NUMÉRO 775) (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour des modifications aux façades d'un bâtiment unifamilial détaché au 5660 Chemin Queen Mary et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 février 2013 soit **approuvé** à la recommandation du CCU. La modification respecte les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 49-51 Chemin Cleve:

Aucune intervention

2013-044

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727, ARTICLE 6.3.2, AFIN DE PERMETTRE LA MARGE LATÉRALE DROITE A 2.04M (6.69 PIEDS) AU LIEU DE 2.55M (8.37 PIEDS) ET POUR L'ARTICLE 6.4.1 AFIN DE PERMETTRE LA MARGE ARRIÈRE À 7.44M (24.4 PIEDS) AU LIEU DE 7.62M (25 PIEDS) AFIN DE LÉGALISER LE DUPLEX SEMI-DÉTACHÉ EXISTANT AU 49-51 CHEMIN CLEVE LOT NO. : 2 089 258 ZONE RB-2 (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURE # G-18 0005) (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, article 6.3.2, afin de permettre la marge latérale droite à 2.04m (6.69 pieds) au lieu de 2.55m (8.37 pieds) et pour l'article 6.4.1 afin de permettre la marge arrière à 7.44m (24.4 pieds) au lieu de 7.62m (25 pieds) afin de légaliser le duplex semi-détaché existant;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 11 février 2013, a recommandé **d'approuver** la demande de dérogation mineure ci-dessus;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 49-51 Chemin Cleve lot no. : 2 089 258 Zone RB-2.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2013-045

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2013

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de février 2013 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} février 2013 au 28 février 2013, au montant de 834, 339.41\$, est par la présente approuvée (204 686.11 \$ pour les chèques et 629,653.30 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2013-046

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES ENROBÉS BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture des enrobés bitumineux pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 8 février 2013, celle de Construction DJL inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, le contrat pour la fourniture des enrobés bitumineux pour l'année 2013 soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

CONSTRUCTION DJL INC.

Asphalte MB-7 (approx. 50 tonnes métriques)	71.70\$ / tm
Asphalte MB-6 (approx. 500 tonnes métriques)	66.70 \$ / tm
Asphalte MB-5 (approx. 25 tonnes métriques)	64.90 \$ / tm
Asphalte MB-4 (approx. 15 tonnes métriques)	61.80 \$ / tm
Asphalte MB-3 (approx. 10 tonnes métriques)	61.00 \$ / tm
T.P.S. 5 %	Extra
T.V.Q. 9,975 %	Extra

QUE la dépense approximative, selon les quantités estimées, sera de 26 926,58 \$ taxes incluses; et

Le certificat du trésorier 13-11, daté du 11 février 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2013-047

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE DODGE GRAND CARAVAN ANNÉE 2013

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2013-048

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ÉLAGAGE, LE DÉGAGEMENT ET L'ABATTAGE D'ARBRES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la l'élagage, le dégagement et l'abattage d'arbres;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 19 février 2013, celle de Service d'Entretien Arbres Viau Inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, le contrat pour l'élagage, le dégagement et l'abattage d'arbres soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

Service d'Entretien Arbres Viau Inc / (9187-8447 Quebec Inc.)

Contrat pour l'élagage, le dégagement et l'abattage d'arbres (tel que spécifications)	49 920,00 \$
T.P.S. (5%)	2 496,00 \$
T.V.Q. (9.975%)	<u>4 979,52 \$</u>
Grand Total Taxes Incluses:	57 395,52\$

Le certificat du trésorier No 13-09, daté du 19 février 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

SUSPENSION

À 21h00, Monsieur le Maire suppléant suspend la présente séance.

À 21h08 lors de la reprise de la séance suspendue, tous les membres du Conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.

2013-049

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA PLANTATION D'ARBRES ET ARBUSTES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et la plantation d'arbres et arbustes;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 19 février 2013, celle de Les Entreprises Clifton DRAM Inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, le contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres et arbustes soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

Les Entreprises Clifton DRAM Inc

Fourniture et plantation d'arbres et arbustes (tel que spécifications inscrites au devis)	25 622,00 \$
T.P.S. (5%)	1 281,10 \$
T.V.Q. (9.975%)	<u>2 555,80 \$</u>
Grand Total Taxes Incluses:	29 458,90\$

Le certificat du trésorier No 13-10, daté du 20 février 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Le Conseiller Harvey Shaffer a divulgué que sa firme d'avocats représente Les Entreprises Clifton DRAM Inc. , il s'est abstenu de participer aux discussions, de voter ou de tenter d'influencer le vote.

Monsieur le Pro-Maire Jack Edery appelle le vote.

Les membres du Conseil présents qui ont voté :

Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Michael Goldwax
Conseillère Bonnie Feigenbaum
Pro-Maire Jack Edery

Adoptée

À 21h09, le Conseiller Harvey Shaffer s'absente temporairement de l'assemblée.

2013-050

OCTROI DU CONTRAT POUR LA PLANTATION DE FLEURS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la plantation de fleurs;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 19 février 2013, celle de Les Entreprises Clifton DRAM Inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, le contrat pour la plantation de fleurs soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

Les Entreprises Clifton DRAM Inc

Contrat pour la plantation de fleurs (tel que spécifications)	13 785,70 \$
T.P.S. (5%)	689,30 \$
T.V.Q. (9.975%)	<u>1 375,12 \$</u>
Grand Total Taxes Incluses:	15 850,12 \$

Le certificat du trésorier No 13-11, daté du 20 février 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Le Conseiller Harvey Shaffer a divulgué que sa firme d'avocats représente Les Entreprises Clifton DRAM Inc. , il s'est abstenu de participer aux discussions, de voter ou de tenter d'influencer le vote.

Monsieur le Pro-Maire Jack Edery appelle le vote.

Les membres du Conseil présents qui ont voté :

Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Michael Goldwax
Conseillère Bonnie Feigenbaum
Pro-Maire Jack Edery

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

À 21h12, le Conseiller Harvey Shaffer revient assister à l'assemblée.

2013-051

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ARROSAGE AUTOMATIQUE SUR LE CHEMIN FLEET ENTRE QUEEN-MARY ET PINEDALE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'installation d'un système d'arrosage automatique sur le chemin Fleet entre Queen-Mary et Pinedale;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 22 février 2013, celle de Irriglobe Inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système d'arrosage automatique sur le chemin Fleet entre Queen-Mary et Pinedale soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

Irriglobe Inc

Fourniture et installation d'un système d'arrosage automatique sur Fleet entre Queen-Mary & Pinedale (selon specifications)	\$ 15,476.00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

T.P.S.. (5%):	\$ 773.80
---------------	-----------

T.V.Q.. (9.975%):	\$ 1,543.73
-------------------	-------------

Grand total taxes incluses:	\$ 17,793.53
-----------------------------	--------------

Le certificat du trésorier No 13-12, daté du 22 février 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2013-052

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉHABILITATION ET REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN CÔTE SAINT-LUC

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture de services professionnels pour la réhabilitation et remplacement d'une conduite d'aqueduc sur le chemin Côte Saint-Luc;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des offres de services reçues et la mise en application de la formule afin de déterminer le pointage de chaque soumissionnaire, celle de Roche Ltee Groupe-Conseils est celle qui obtient la plus haute note conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, le contrat de services professionnels pour la fourniture de services professionnels pour la réhabilitation et remplacement d'une conduite d'aqueduc sur le chemin Côte Saint-Luc, soit octroyé à Roche Ltee Groupe-Conseils, pour des honoraires au montant de 29 500 \$ avant taxes; le tout en conformément à l'offre de services datée du 21 février 2013.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Le certificat du trésorier No 13-13, daté du 25 février 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2013-053

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport du Directeur des services communautaires et loisirs, daté du 26 février 2013, en ce qui a trait à l'embauche des employés auxiliaires,

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés auxiliaires avec les taux horaires tels que spécifiés dans la liste présentée par le Directeur des services communautaires et loisirs.

Adoptée

2013-054

APPROBATION DU RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR L'ANNÉE 2013 - 2014

ATTENDU que la Ville de Hampstead est membre du regroupement des villes de : Baie d'Urfé, Beaconsfield, Côte Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Senneville, Ste-Anne-de-Bellevue et Westmount ;

ATTENDU que le Groupe Mallette Actulaires Inc. a déposé, le 26 février 2013, son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de Hampstead;

ATTENDU que le Groupe Mallette Actulaires Inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2014, sont justifiées;

ATTENDU que le Groupe Mallette Actulaires Inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa dernière année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU que Groupe Mallette Actulaires Inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2014;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2014, pour un montant ne dépassant pas 174 722,64 \$, taxes incluses;
- D'autoriser le directeur général à signer tous les documents nécessaires à leur mise en vigueur ; et
- QUE le certificat du trésorier n° 13-14, daté du 25 février 2013, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2013-055

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NO. 2012-269 CONCERNANT LA SUSPENSION DE L'EMPLOYÉ #1256

ATTENDU QUE le Conseil désire modifier la résolution no. 2012-269 qui a été adoptée à sa séance du 11 septembre 2012;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- De remplacer la résolution no. 2012-269 adoptée par le Conseil à sa séance du 11 septembre 2012 par la suivante :
- « QUE suivant les recommandations et rapport du directeur général et après enquête, le Conseil ratifie la suspension disciplinaire de *trois (3) mois* sans traitement imposée à l'employé # 1256 par le directeur général le 11 septembre 2012, conformément à l'article 113 de la Loi sur les Cités et Villes. »;

Adoptée

2013-056

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO. 2013-009

Chaque membre du Conseil en ayant reçue copie, la Greffière dépose le procès-verbal de modification de la résolution numéro 2013-009 signé en date du 1^{er} mars 2013.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par la Greffière.

2013-057

AMÉNAGEMENT URBAIN – ENTENTE CONCERNANT LA GESTION DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – VILLE DE HAMPSTEAD ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

ATTENDU QU'en vertu de sa loi constitutive, la Société d'Habitation du Québec (ci-après nommée la "Société") prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, des programmes lui permettant de rencontrer ses objectifs et peut déléguer en tout ou en partie l'administration de ses programmes à des tiers;

ATTENDU QU'à cet effet, la Société a mise en œuvre certains programmes dont elle a confié la gestion à la Ville de Hampstead (ci-après nommée le « Partenaire »);

ATTENDU QUE dans le but de favoriser l'efficacité des opérations dans la gestion de ces programmes, les parties désirent utiliser les technologies de l'information et des communications et, qu'à cet effet, les parties désirent d'une part, sécuriser les échanges électroniques de documents et d'information et, d'autre part, définir leur responsabilité respective à ce sujet;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil autorise la signature d'une entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et la signature d'une entente concernant la sécurité de l'information;

QUE les parties auxdites ententes seront LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c.S-8), dont le siège est situé dans la Ville de

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Québec, et La Ville de Hampstead, personne morale légalement constituée, dont le siège est situé au 5569 Chemin Queen Mary, Ville de Hampstead en la Province de Québec, H3X 1W5;

QUE, le maire de la Ville de Hampstead, M. William Steinberg et l'Inspecteur en bâtiment Mme Firoozeh Djavedani soient, et sont par la présente autorisés à signer les ententes au nom de la Ville de Hampstead (Partenaire);

QUE le Chef de la Division de l'Urbanisme et l'inspection des bâtiments et l'Inspecteur en bâtiment de la Ville de Hampstead sont autorisés par la Ville Partenaire à formuler à la Société, au nom du personnel de la Ville Partenaire, une demande d'octroi, de modification, de résiliation ou de suspension de privilèges d'accès aux systèmes de la Société, et ce en conformité avec les directives et procédures émises par la Société.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2013-058

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, Maire

(s) Nathalie Lauzière
Me Nathalie Lauzière, Greffière